

### **INFORMATIONS PREVENTIVES**

Un dossier communal synthétique est consultable en mairie aux heures d'ouvertures au public pour toutes informations complémentaires.

Ainsi que les textes relatifs à l'obligation de débroussaillage.

Consulter à l'affichage communal les consignes à appliquer en cas de précipitations abondantes ou d'orages violents.

### **CONTACTER LA MAIRIE**

Téléphone: 04 92 66 22 01

Télécopie: 04 92 66 37 78

Courriel : [mairie.trescleoux@orange.fr](mailto:mairie.trescleoux@orange.fr)

### **AUTRES SOURCES D'INFORMATIONS**

**Météo France** 04.92.20.60.00

D.D.E. 04.92.40.35.00

**S.D.I.S.** 04.92.40.18.00

Service RTM 04 .92.53.61.12

**DDAF** 04.92.51.88.88

Conseil Général 04.92.20.67.51

**EN CAS D'URGENCE COMPOSER LE :**

**18**

### **MAIRIE DE TRESCLEOUX**



## **DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**

La commune de Trescléoux est concernée par :

Le risque de mouvement de terrain

- ▶ Chute de pierres ou de blocs
- ▶ Glissement de terrain

Le risque d'inondation

- ▶ Buëch
- ▶ Blaisance

Le risque de feu de forêt ou de broussailles en saison sèche

## LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de Trescléoux est concernée par les risques de :

- ☛ **coulées de boue et ravinement** le long des ravins très raides. De telles zones proches de cours d'eau peuvent être des zones d'apports facilitant l'engravement des parties aval des ravins et des lits des ruisseaux ou torrents affluents.
- ☛ **chutes de pierres ou de blocs** quartiers du coin de ville.
- ☛ **glissement de terrain** quartier de St Clément.

### MESURES PREVENTIVES

Le Plan d'Occupation des Sols prend en compte ce risque; des périmètres ont été définis et la construction y est réglementée.

En ce qui concerne le risque de chute de blocs, des filets de protection ont été mis en place.

Un atlas départemental des risques a été réalisé et recense l'ensemble des risques.

### CONDUITES A TENIR



Fuyez immédiatement



Gagnez un point en hauteur

## LE RISQUE RIVIERE TORRENTIELLE

Le risque de débordement est dû aux crues du Buëch et de la Blaisance.

BUËCH: ☛ quartier du plan du Buëch concerne quelques habitations et principalement des zones agricoles.

BLAISANCE: ☛ concerne des zones de cultures, d'habitations, et la RD 949 ( Parayre, les Orteaux, les Gravières, Auchière ...).

### MESURES PREVENTIVES

Le Plan d'Occupation des Sols prend en compte ce risque; des périmètres ont été définis et la construction y est réglementée.

Des travaux ont été entrepris dans le lit mineur de ces rivières afin de limiter l'érosion des berges en cas de crue: aménagement et renforcement des berges.

En cas de danger, les personnes menacées seront directement informées (porte à porte, téléphone...).

### CONDUITES A TENIR



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

## LE RISQUE DE FEU

La commune de Trescléoux est concernée par le risque d'incendie de forêt et de broussailles en saison sèche et en période d'écobuage

### MESURES PREVENTIVES

Le débroussaillage obligatoire doit être pratiqué régulièrement afin d'éliminer le plus possible les végétaux inutiles qui favoriseraient la propagation du feu (document en mairie à consulter pour les règles de débroussaillage).

Prévenir les services de lutte contre l'incendie et la mairie dans les délais légaux avant de pratiquer un écobuage ou tout feu en période orange (15/03 au 15/09).

Respecter les dates légales pour ces opérations.

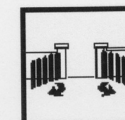
Ne pas allumer de feu dans les zones à risque spécialement en saison sèche.

### CONDUITES A TENIR

Prévenir les secours sans tarder avec la plus grande précision.



Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt



Ouvrez le portail de votre terrain



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur



Enfermez vous dans un bâtiment



Fermez les volets